



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MISSIONS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DE LA DDTM

DDTM



SOMMAIRE

L'ÉTAT AUX SERVICES DES TERRITOIRES

Organigramme des missions et présentation de la DDTM 34	6
L'Hérault, un département pluriel	10

EAU, RISQUES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Eau : préserver la ressource et sa qualité	12
Risques naturels : réduire les vulnérabilités	13
Biodiversité : riche et fragile à la fois	15

MER ET LITTORAL

Domaine public maritime et portuaire : entre environnement et économie	16
Pêche maritime & cultures marines : joyaux du littoral et de Thau	17
Plage, plaisance et loisirs nautiques : sécurité, rigueur et vigilance	19

HABITAT ET LOGEMENT

Rénovation urbaine	20
Qualité de la construction & accessibilité : à tout et pour tous	21
Logement social : accueillir les populations à faible revenu	23

AGRICULTURE, FORÊT ET CHASSE

Agriculture : valeurs ajoutées	24
Calamités agricoles : écoute et réactivité	27
La forêt, poumon vert de l'Hérault à défendre contre les incendies	28
Chasse : la sécurité d'abord	30
Loup : un réseau de veille départemental	31

TRANSPORT, MOBILITÉ, SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET NUMÉRIQUE

Infrastructures et mobilité : un territoire et une expertise en réseaux	32
Sécurité routière : tous concernés	34
Infrastructures numériques : le déploiement pour tous	36

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Equilibre et cohérence	37
Contrôle de légalité et instruction des actes d'urbanisme	38
Energies renouvelables : la transition énergétique en marche	40

DDTM 34 : DES AGENTS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Connaissances, Etude et Prospective	42
Innover, conseiller, accompagner, contrôler	43



L'ETAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Forte d'une communauté de travail de 250 agents, dynamique, innovante et au professionnalisme éprouvé, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Hérault fête ses 10 ans en 2020.

Elle est le fruit du regroupement des anciennes directions départementale de l'équipement (DDE), de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de la direction interdépartementale de l'Hérault et du Gard des affaires maritimes (DIDAM) et réunit l'ensemble des moyens de l'État consacrés aux politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, le logement, l'eau, l'environnement, l'agriculture, la forêt, la mer, les risques naturels, les infrastructures, la mobilité, la sécurité et l'éducation routière.

En combinant ces expertises, la DDTM veille, au nom de l'État et sous l'autorité du préfet, en partenariat avec les collectivités, à la préservation des équilibres du territoire et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Garant de l'intérêt général, elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, d'écoute, d'expertise des projets locaux, mais aussi de contrôle du respect des réglementations.



ORGANIGRAMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Délégation territoriale adjointe **ANRU** (Agence Nationale du Renouvellement Urbain)

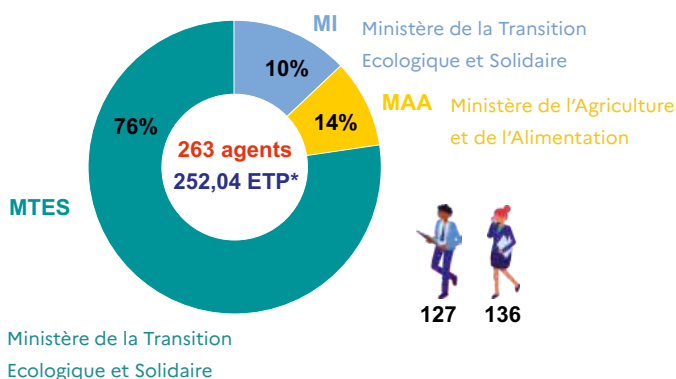
Référente départementale **ACV** (Action Coeur de Ville) & **PVP** (Petite Ville de Demain)

Référente départementale adjointe **ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat)

Délégation territoriale adjointe **ANCT** (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

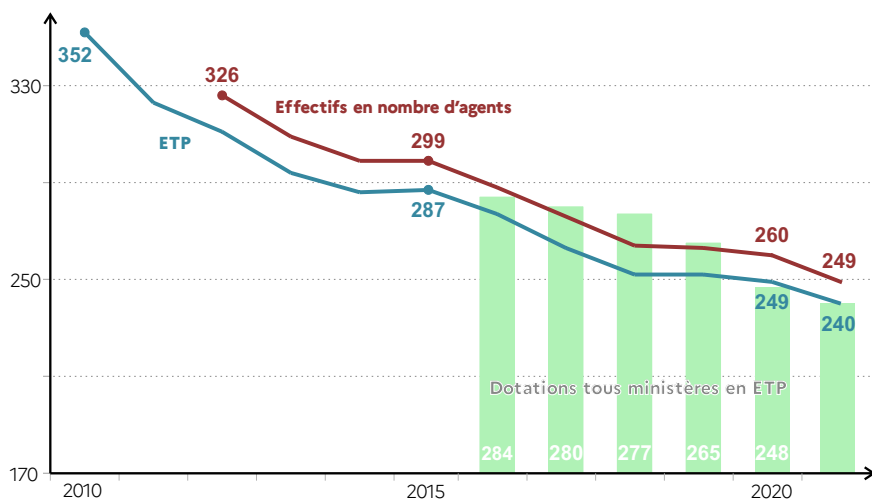


UNE ÉQUIPE INTERMINISTERIELLE

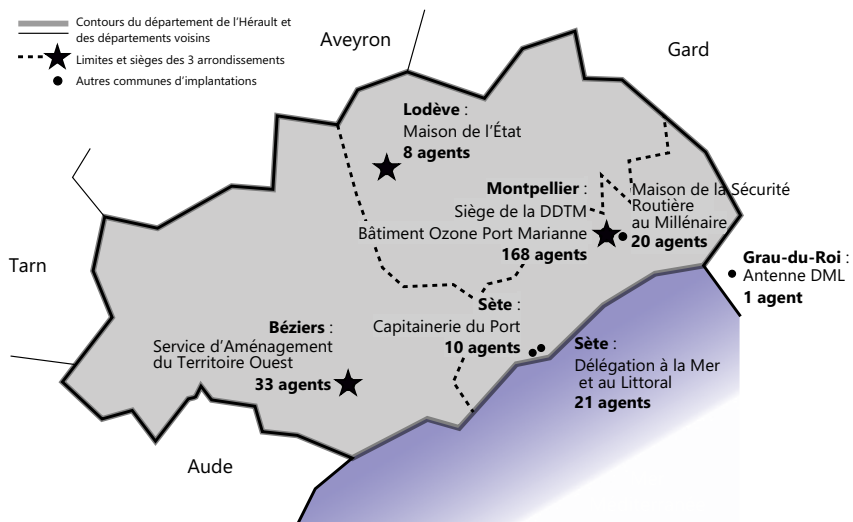


Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



UNE PRÉSENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



CHIFFRES CLÉS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET IMMOBILIER
1 286 000 €

SUBVENTIONS ALLOUÉES
62 335 000 €

MOYENS D'INTERVENTION

47 véhicules
4 navires
4 drones pour 3 pilotes
7 tenues de plongée pour 3 plongeurs

ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR FÉMININ

48 %

FORMATION

2,6 j./agent (693 j.)

TAUX DE PROMOTION

5 %

TAUX DE ROTATION

11,2 %

ÂGE MOYEN

50,2 ans

Travailleurs handicapés

5,32 %

LES SERVICES DE LA DDTM 34

SAF : Service Agriculture Forêt

Agriculture

- Gestion des aides directes de la Politique Agricole Commune (PAC) (agricole et agro-environnementale), des aides à l'installation et à l'investissement pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations
- Pilotage de la Commission Départementale d'Orientation Agricole CDOA
- Suivi des structures agricoles (autorisations d'exploiter, agréments Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)...) ◦ Coordination des contrôles ◦ Gestion des calamités agricoles et des crises conjonctuelles
- Suivi des activités de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)
- Préservation du foncier (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers CDPNAF).

Forêt - chasse

- Mise en oeuvre du code forestier (défrichement, dispositifs fiscaux, garanties de gestion durable..) et gestion des aides aux propriétaires forestiers
- Défense de la Forêt & Contre les Risques Incendies (DFCI) : prévention, débroussaillage, pilotage du dispositif de surveillance estivale de l'État, recherche des causes
- Mise en oeuvre de la réglementation de la chasse : ouverture/fermeture, plans de chasse, régulations des populations des sangliers
- Mise en oeuvre du plan loup.

25 agents



SERN : Service Eau Risques et Nature

Eau, assainissement et eaux pluviales

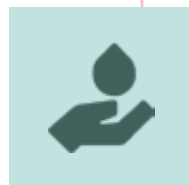
- Animation de la Mission Interservice de l'eau et de la Nature (MISEN) et du Comité Départemental de l'eau (CDE)
- Gestion de la ressource en eau et du comité sécheresse
- Instruction des autorisations et déclarations «loi sur l'eau» : «guichet unique» (assainissement, pluvial, prélèvements, rejets, travaux en rivière, micro-centrales, piscicultures, digues et barrages...)
- Lutte contre les pollutions diffuses (nitrate, pesticides)
- Accompagnement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des contrats de milieux.

Nature

- Police de l'environnement et contrôles
- Suivi de Natura 2000 et des aires protégées
- Protection des milieux naturels (faune et flore)
- Secrétariat de la Commission Départementale de la Nature, des sites et des paysages (CNDPS).

Risques

- Mise en oeuvre de la politique des risques et animation du pôle risques naturels
- Elaboration des Plans de Prévention des Risques (inondation, incendies forêt, mouvement de terrain, technologiques...) suivi des Plans d'action Prévention Inondation (PAPI) et des Stratégies locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- Mise à jour de l'Information, Acquéreurs Locataires (IAL).



30 agents

STU : Service Territoire Et Urbanisme

Sur l'ensemble du département

- Animation de la filière planification
- Gestion de la fiscalité de l'urbanisme
- Instruction des permis de Etat
- Suivi des SCOT-PLUI.

Sur arrondissement de Lodève et Montpellier

- Suivi des procédures communales (PLU) et intercommunales (SCOT-PLUI)
- Vigilance Territoriale
- Conseil aux collectivités et aux territoires
- Suivi des grands sites.

39 agents.

SATO : Service Aménagement du Territoire Ouest

Sur l'ensemble du département

- Application du droit des sols (ADS).

Sur arrondissement de Béziers

- Suivi des procédures communales (PLU) et intercommunales (PLUI)
- Vigilance Territoriale
- Mise en oeuvre des projets de rénovation urbaine (ANRU)
- Conseils aux collectivités et aux territoires
- Suivi des grands sites.

26 agents



SHAJ : Service Habitat Construction et Affaires Juridiques

Habitat

° Connaissance des marchés locaux de l'habitat et du logement ° Suivi des obligations de production de logement social (loi SRU) ° Délégation Locale de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ° Mise en oeuvre des programmes de rénovation urbaine ° Suivi des organismes HLM ° Lutte contre l'habitat indigne ° Pilotage des délégataires des aides à la pierre.

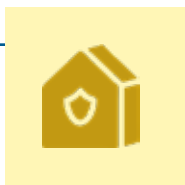
Construction et bâtiment

° Accessibilité des établissements recevant du public ° Mobilisation du foncier public ° Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ° Contrôle de la construction ° Promotion durable.

Affaires juridiques

° Contentieux administratif ° Contentieux pénal ° Lutte contre la cabanisation ° Contrôle de légalité des autorisations individuelles d'urbanisme ° Expertises juridiques.

31 agents



DML : Délégation à la Mer et au Littoral

Représentation de la marine nationale

Activités Maritimes ° Gestion des marins professionnels et des navires ° Administration de la plaisance et des loisirs nautiques (permis bateau, immatriculations, mutations de propriété) ° Mise en oeuvre des réglementations sectorielles en pêche professionnelle et de loisir et pour la navigation et circulation maritimes.

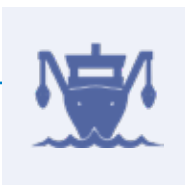
Affaires Portuaires ° Mission confiée au titre de l'AIPPP dans le Port de Sète : police du plan d'eau, des matières dangereuses et de la sûreté portuaire.

Unité Littorale des Affaires Maritimes ° Contrôles en Mer : police des pêches, de la navigation et de l'environnement.

Cultures marines et littoral

° Suivi de l'activité conchylicole ° Gestion du domaine public maritime : délimitation, autorisation et contrôle des titres d'occupation ° Elaboration et mise en oeuvre des plans de lutte contre les pollutions en milieu marin.

38 agents



SIESR : Service Infrastructures, Education et Sécurité Routières

Permis de conduire et coordination des auto-écoles

° Evaluation des candidats au permis de conduire ° Agrément et contrôle des auto-écoles, des moniteurs, des centres de récupération de points et de passage du code ° Répartition des places d'exams de permis de conduire.

Sécurité routière

° Gestion de l'observatoire départemental des accidents de la route ° Etudes et analyses des accidents ° Gestion des radars fixes.

Mobilité, bruit, publicité

° Accompagnement des collectivités dans les projets de transport en commun et de mobilité (promotion des déplacements doux, accessibilité des espaces publics) ° Suivi des grands projets d'infrastructure (déplacement A9, ligne à grande vitesse, LIEN, COM...) ° Sécurité des transports guidés (tramway de Montpellier) et autorisation des petits trains touristiques routiers ° Police de la publicité.

35 agents



MGC : Mission Gestion de Crise

° Planification, animation et mise en oeuvre de la gestion de crise (risques naturels et routiers, pollution littorales) ° Mise en oeuvre de la sécurité défense.

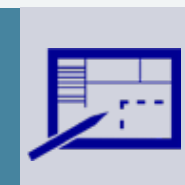
1 agent dédié

12 agents sollicités pour des permanences

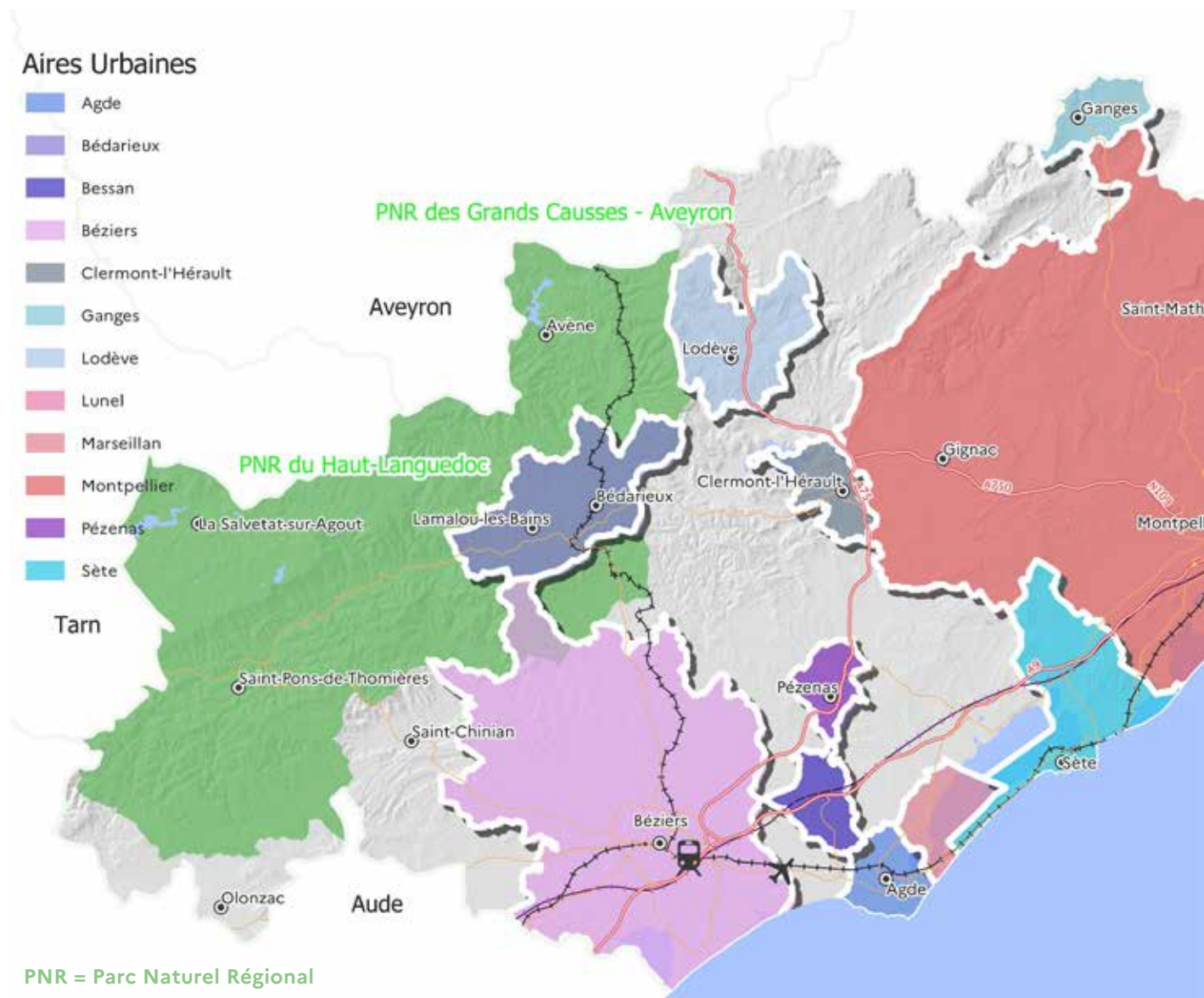
MCEP : Service Connaissance Etude et Prospective

° Connaissance du territoire, administration et valorisation des données ° Animation de projet ° Réalisation d'études ° Elaboration de l'atlas cartographique.

8 agents



L'HÉRAULT, UN DÉPARTEMENT PLURIEL



CHIFFRES CLÉS

Une population pauvre :

19,1%

des ménages sous le seuil de pauvreté (contre 16,8 % en région) et un taux de chômage 2,2 points supérieur à la moyenne nationale et 1,8 points à celle régionale (INSEE 2020)

Une population jeune :

35,6%

de - 29 ans contre 34 % Occitanie (RP 2019)

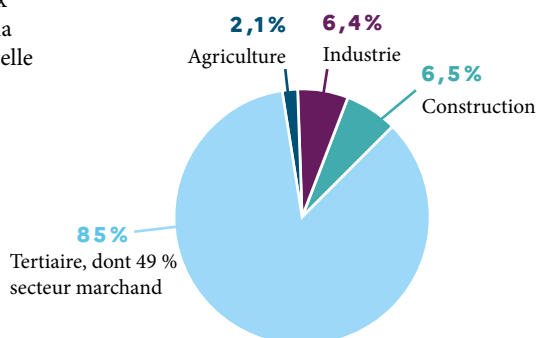
ÉCONOMIE



404 000
salariés



96 318
entreprises



TOURISME



1^{er} Département touristique de la Région Occitanie, avec 37,4 millions de nuitées, et 4^e au plan national

8,7 Millions de nuitées
1,9 Million de touristes
211 000 lits d'hôtels,
10 500 chambres d'hôtels
47 900 emplacements de campings

CONSTRUCTION - LOGEMENTS



718 743 logements, dont
132 525 résidences secondaires
63 540 logements sociaux (INSEE 2017)

- **Un parc récent** : 33 % des résidences principales datent de moins de 15 ans, contre 30 % Occitanie mais un parc ancien de très mauvaise qualité (5 % en catégorie 7 et 8 contre 3,8 % en région)
- **Un département sous forte tension** : près d'1/3 des logements produits en Occitanie/an ; taux de vacance en baisse (-1,6 % contre +1,4% en région).
- **Une offre en logement social en progression** (63 540 RPLS 2019 en LLS publics, 2 000 LLS/an mis en service depuis 3 ans contre 1 500 auparavant) mais toujours insuffisante (20 mois de délais moyen d'attente pour accéder au logement social ; 12,17 % du parc de RP est social ; il manquait près de 27 209 LLS pour répondre aux exigences de la loi SRU en 2017)



AGRICULTURE - VITICULTURE - FORÊT

65%
du territoire
héraultais en
zone agricole

10 000
exploitants,
salariés et
agriculteurs

297 000 ha
de forêt (40 % de
la superficie du
département)



1^{er} département
français viticole
(5,5 M hectolitres)



1^{er} DÉPARTEMENT BIO
de France

192 000 ha de
surface agricole
utile

2nd pour les vignes
plantées (91 804 ha)

DOMAINE MARITIME (HÉRAULT+GARD)



SÈTE

2^{ème} port de commerce
en Méditerranée
et avec le
GRAU-DU-ROI
1^{er} et 2^{ème}
port de pêche
de la Méditerranée



1 200

navires
professionnels
et 2 400 marins



77 000

bateaux de
plaisance
immatriculés
(Hérault & Gard)



7 500 ha

L'étang de Thau est
la principale zone
conchylicole de la
Méditerranée
(10.000t de coquillages/an)

ÉDUCATION



109 182
élèves dans
le 1^{er} degré



96 655
élèves dans
le 2nd degré



80 770
étudiants en
enseignement
supérieur et
post bac
(Rentrée 2015 /
source MEN)

ENVIRONNEMENT



1^{er}
département de
l'Occitanie en
terme d'installations
solaires

11 842 MKWh

2 828 h

(235 jours)
d'ensoleillement par an

13 900 km
de cours d'eau

54
sites Natura 2000,
dont 5 sites marins

4 opérations Grands sites,
dont

2 labellisées Grand Site de
France et

44 sites classés (dont le
canal du Midi) ;

2 sites labellisés UNESCO,
au titre du patrimoine
mondial (chemins de St-
Jacques de Compostelle et
Causses-et-Cévennes)

EAU, RISQUES NATURELS & BIODIVERSITÉ

EAU

PRÉSERVER LA RESSOURCE ET LA QUALITÉ AVANT TOUT

EN 2019 :

220 Mm³/an
prélevés (50 % potable,
50% irrigation)

7 MASSES
d'eau en déficit

4 Mm³/an à résorber

35 500 ha irrigués

75,2 %
de rendement des
réseaux

Le constat

Le département est un territoire fragile au regard de la ressource en eau. Il est d'ailleurs qualifié de « vulnérable ». Et pour cause, sa croissance démographique génère de nouveaux besoins accentués par l'afflux des touristes en période estivale. Si l'année 2005 constitue une référence de sécheresse hydrologique très sévère, le département est coutumier de ces phénomènes qui nécessitent des restrictions de l'usage de l'eau, parfois très tôt dans l'année, dès le printemps.

Le rôle de la DDTM

Face à ces différents enjeux, la DDTM34 sensibilise, accompagne les collectivités, les entreprises, les citoyens, pour mettre en oeuvre des actions de maîtrise de la consommation.

L'objectif visé à moyen et long termes est la mise en place d'une véritable gestion de l'eau, qui, saura préserver la ressource en qualité et en quantité tant pour les usages humains que pour la nature afin de conserver à ce département son attractivité

touristique, démographique et économique.

Pour veiller à atteindre et maintenir un bon état des milieux aquatiques, la DDTM 34 dispose de différents leviers :

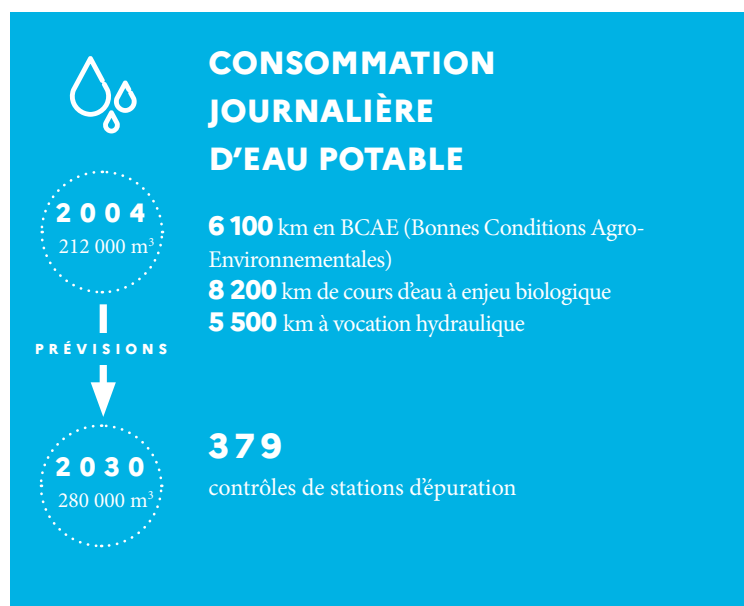
- Animation de la cellule sécheresse et élaboration de la synthèse des éléments de terrain qui, après avis de la cellule, propose au Préfet les mesures à prendre.
- Mise en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) afin de lutter contre les pollutions, s'assurer d'une ressource disponible pour tous les usages et restaurer la biodiversité des milieux.
- Action de police administrative (contrôle des rejets des stations d'épuration et des prélèvements). L'objectif est de s'assurer que la ressource est équitablement partagée et non dégradée.
- Maintien d'un équilibre de partage des ressources entre la croissance de la consommation urbaine et le développement agricole.



Christophe Vivier
Directeur de l'EPTB Fleuve Herault

« La DDTM de l'Hérault est un interlocuteur privilégié de l'EPTB. En effet, sa connaissance et son expertise du territoire nous sont indispensables pour accompagner nos missions. Notamment sur la question du partage de la ressource en eau où nous devons accorder nos visions, son appui nous est particulièrement précieux. Notre objectif est bien de bâtir une politique locale de l'eau dans le respect de la réglementation nationale. »

- Mise en place des démarches contractuelles (contrats de rivière), gestion des milieux aquatiques (préservation des zones humides, disponibilité de la ressource et la qualité de l'eau avec le volet instruction et contrôles des dossiers « loi sur l'eau » et réglementations associées) et suivi de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Appui aux collectivités porteuses des compétences GEMAPI et syndicats de bassins.
- Animation d'une police de l'eau dans le cadre de la gestion pluviale, l'assainissement, les digues et barrages (« guichet unique », instruction des dossiers « loi sur l'eau » des aménagements, des stations d'épuration).
- Avis sur les projets de retenues collinaires qui peuvent constituer un outil intéressant pour s'affranchir des restrictions de l'usage de l'eau à l'instar des barrages.



RISQUES NATURELS

RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS FACE AUX INONDATIONS ET AUX FEUX DE FORÊTS

Le constat

L'Hérault est un département particulièrement exposé à des épisodes pluvieux violents de type cévenol ou méditerranéen qui surviennent principalement à l'automne. Ainsi chaque année, des communes sont touchées par des inondations aggravées par les phénomènes de ruissellement urbains. Pour les communes situées sur le littoral, s'ajoute la submersion marine qui accroît les risques pour les habitants. Dans ce contexte climatique, quatre fleuves importants (Orb, Libron, Hérault, le Lez) font l'objet d'une surveillance continue par les services de

prévision de crue dans la mesure où ils concentrent de nombreuses habitations et des campings situés en zone inondable.

3 TRI (territoire à risque important d'inondations) ont été identifiés dans le département (31 sur le bassin Rhône- Méditerranée et 122 au total en France) :

- TRI de Béziers-Agde, rassemblant 16 communes,
- TRI de Sète, rassemblant 7 communes,
- TRI de Montpellier, Lunel, Mauguio, Palavas s'étendant sur 49 communes, dont 39 dans l'Hérault.

Le rôle de la DDTM

Les enjeux s'articulent autour de trois objectifs reprenant ceux de la stratégie nationale de gestion des risques inondations :

- la sécurité des personnes ;
- la préservation des biens ;
- la réduction du temps de retour à la normale.

La DDTM34 sensibilise et accompagne les collectivités dans la prévention du risque en les incitant à toujours mieux protéger les habitants et les biens notamment en évitant que des populations s'installent dans des zones exposées.

Longtemps l'existence du risque a été contestée, aujourd'hui elle l'est moins. En effet, outre la violence des événements climatiques et leurs conséquences parfois dramatiques sur les populations et les biens qui sont marquantes, la DDTM34 développe et entretient une mémoire du risque à travers des "porter à connaissance" des aléas à la suite de chaque événement majeur.

La DDTM34 agit avec divers outils sur les champs de la prévention, de la gestion et du contrôle :

- En matière de risques naturels, via l'élaboration des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et le suivi des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

222 communes sont couvertes par un PPRI approuvé. L'objectif est de finaliser la mise à niveau des PPRI des communes littorales avec submersion marine et la prise en compte du réchauffement climatique.

- La gestion des milieux aquatiques et le suivi de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- La police de l'eau en gestion pluviale, assainissement pour les digues et barrages.
- Le contrôle des projets d'équipement en zone inondable en l'absence de PPRI.



Eve Le Pommelet

Chargée de mission biodiversité et milieux aquatiques au Syndicat mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)

« La DDTM de l'Hérault dispose d'un rôle de contrôle sur le respect des réglementations, notamment sur les questions de la qualité de l'eau et des risques d'inondation. Nous travaillons en lien étroit selon un principe de co-construction, par exemple sur des projets de restauration physique des cours d'eau. La DDTM nous sollicite de plus en plus pour avis en amont des projets. Nous devenons ainsi un maillon important entre les services de l'Etat et les collectivités porteuses de projets ».



292

communes concernées par les inondations



14

visites de campings



320 000

personnes résident en zone inondable



800 avis

« risques »/an sollicités sur des projets et permis de construire

BIODIVERSITÉ

RICHE ET FRAGILE À LA FOIS

Le constat

Quand un département compte 65% de ses espaces dédiés à l'agriculture, 54 sites Natura 2000, dont 5 sites marins, et réunit les deux zones biogéographiques, atlantique et méditerranéenne, la notion de biodiversité prend tout son sens et engage la responsabilité de tous les acteurs du territoire pour la protéger. En effet, la biodiversité est menacée. Dans l'Hérault, comme ailleurs, elle s'érode sous les effets conjugués de l'anthropisation des milieux (destruction des espaces naturels, pollutions de l'eau et des sols) et du changement climatique (accroissement risques naturels : inondations, sécheresses,...)



Laurent Cournault
Animateur des sites Natura 2000
du Minervois

« La DDTM de l'Hérault accompagne le Parc naturel régional du Haut-Languedoc dans la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000. A ce titre, elle est un partenaire majeur dans le cadre de demandes de subventions, de questions techniques ou de recherches de données. Les rapports privilégiés et de confiance que nous entretenons permettent de cibler au mieux les enjeux et les besoins du territoire. »

Le rôle de la DDTM

La DDTM34 intervient dans la protection, préservation et restauration de la biodiversité à travers les actions suivantes :

- la mise en œuvre des zones Natura 2000 afin de protéger ces zones face à la pression démographique.
- en matière de préservation de la nature et de la biodiversité, par l'animation et le pilotage du réseau Natura 2000, l'évaluation des incidences environnementales, le secrétariat de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) et la police de l'environnement.
- la coordination de la police de l'environnement et la mise en œuvre de la police de la nature.



54 SITES

dont **5** sites marins qui en font le :

3^{ème} département français en nombre de sites.

30% de sa superficie est couvert

58% des communes sont concernées.

129



contrôles terrain en police de la Nature



MER & LITTORAL



90 km de côte

50 km d'étangs

10 km de conservation
du littoral

13 plages concédées

92 lots de plage attribués

dont :

44 restaurants

32 buvettes

16 locations de matériel

250 ouvrages

de défense contre la mer

40 mouillages sauvages

supprimés sur l'étang de Thau

16

DOMAINE PUBLIC MARITIME ET PORTUAIRE CONCILIER ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIE

Le constat

Avec un littoral qui s'étend sur environ 90 kilomètres pour 14 communes, les enjeux de gestion du domaine public maritime dans l'Hérault sont environnementaux (lutte contre l'érosion du trait de côte) et économiques (valeur du foncier littoral, développement touristique).



Le rôle de la DDTM

L'État gère le domaine public maritime :

- Gestion du domaine public maritime et ses concessions de plages, en partenariat avec les collectivités locales ;
- Autorité investie du pouvoir de police portuaire.

Une vigilance particulière est portée aux équilibres fragiles de ce territoire, entre préservation d'espaces naturels sensibles et nécessaire croissance économique et démographique du département :

Sur la base d'un diagnostic territorial, l'objectif de cette stratégie est de fixer des orientations de gestion en matière d'occupation des plages à partir d'une vision prospective et du croisement des différents enjeux (risques côtiers, environnement, paysage, aménagement, économie...). Elle sera déclinée sous la forme d'un plan d'actions et de prescriptions réglementaires qui devront être pris en compte par les collectivités dans leurs nouveaux projets.

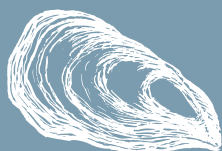
La stratégie sera adaptée aux territoires et aux contraintes locales et permettra de disposer d'un cadre global et uniforme pour les 14 communes de notre littoral.

RIGUEUR ET VIGILANCE SUR LES CONCESSIONS DE PLAGE

Treize des 14 communes du littoral disposent de concessions de plage. Sous l'effet de contrôles systématiques de l'Etat depuis 2012 et d'un accompagnement de la DDTM 34, les maires exercent désormais pleinement leurs pouvoirs de police en matière de respect des surfaces concédées, des activités autorisées, de la lutte contre les nuisances ou normes de sécurité. De 2013 à 2017, les dépassements de surface constatés sur la centaine de lots de plage exploités dans le département ont été divisés par cinq. La stratégie départementale de gestion du DPM se préoccupe de :

- la nature des activités conduites sur les lots de plage et les conflits d'usage ;
- la cohérence entre les typologies et implantations des lots ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et de risques côtiers.

CULTURES MARINES, LES JOYAUX DE THAU



TABLES CONCHYLICOLES

2 496 sur l'étang de Thau

184 en mer

501 conchyliculteurs

35 établissements de dégustation
de coquillages contrôlés

8,500 T
de coquillages vendus (2018)

Le constat

Principale zone conchylicole de Méditerranée, l'étang de Thau représente 10 % de la production nationale. En effet, ses particularités climatiques associées aux importants apports nutritifs dans le milieu offrent des conditions très favorables à la croissance des coquillages.

554 concessionnaires sont regroupés dans des exploitations principalement familiales. Ils totalisent 2 640 tables auxquelles s'ajoutent 271 filières en mer.

Néanmoins, le secteur fait face à des défis importants. En effet, les températures élevées de l'eau de mer rend la lagune vulnérable aux pollutions bactériologiques.

Le rôle de la DDTM

- La veille visant à réguler l'urbanisme et l'assainissement au travers du volet maritime du SCOT de Thau et des contrats de lagune ;
- le dispositif de contrôles face à la recrudescence des vols dans les exploitations ;
- la lutte contre les restaurants illégalement installés et un encadrement de l'activité de dégustation ;
- et l'adaptation au changement climatique en lien avec les professionnels, la recherche et les collectivités territoriales.





PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES

LA SÉCURITÉ EN AVANT

Le constat

Le département de l'Hérault est une des toutes premières destinations touristiques du littoral français. Les activités nautiques de loisirs constituent, à cet égard, une tendance en plein essor.

Les quelques 16 ports répartis sur les 90 km de côte totalisent plus de 10 000 places à quais.

Le rôle de la DDTM

Ainsi, la DDTM gère annuellement la vente de 7 500 bateaux d'occasion et l'immatriculation de 1 000 bateaux neufs. Elle organise les examens et la délivrance des permis Mer ainsi que l'agrément des bateaux-écoles.

La DDTM 34 assure la sécurité en mer par des opérations de surveillance, de sensibilisation et de contrôles. En période estivale, des opérations ciblées de sécurité en mer sont coordonnées par la DML en regroupant toutes les unités nautiques de l'Hérault et du Gard.

En lien avec la Préfecture Maritime de Méditerranée, la DDTM intervient concernant les plans de balisage en Mer, les manifestations nautiques, tout ouvrage en mer qui impacte la navigation, ainsi que les navires abandonnés.

77 000
bateaux immatriculés
dans l'Hérault et le Gard

540
contrôles plaisance
et loisirs nautiques

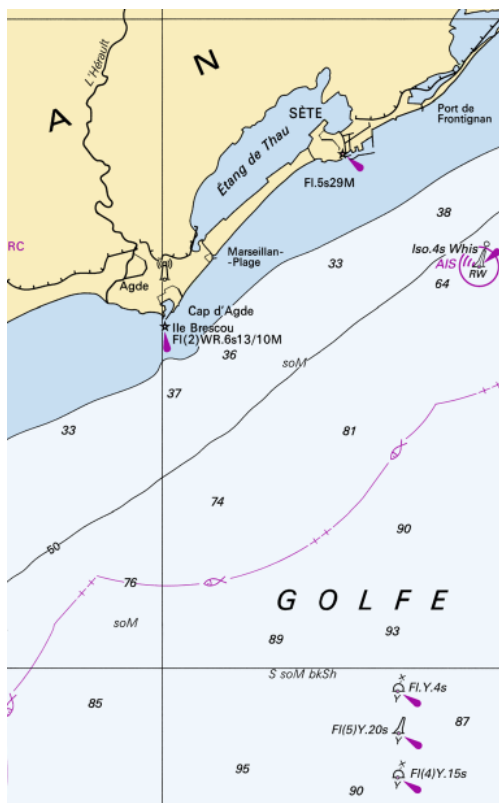
7 700
permis Mer délivrés / an

35
bateaux-écoles

1^{ère} DML
de France en nombre de permis Mer

175
manifestations nautiques

67
procès-verbaux dressés



MARINS & NAVIRES PROFESSIONNELS

FORCE ÉCONOMIQUE DU LITTORAL



Avec 2 400 marins actifs, le domaine maritime représente un secteur important pour l'économie locale, sachant surtout qu'un emploi en mer équivaut à trois emplois à terre.

Pour les marins professionnels, la DDTM vérifie les conditions requises pour accéder et exercer la profession de marin : nationalité, aptitude physique, formation professionnelle et moralité. Ces éléments, notamment la formation des marins sont essentiels pour assurer la sécurité en mer. La DDTM accompagne aussi les professionnels à la dématérialisation de leurs démarches sur les portails du marin et de l'armateur.

Pour les navires, la DDTM autorise et vérifie les conditions administratives d'exploitation du navire : titres de navigation et effectifs minimums à bord, gestion des immatriculations et des ventes.

SECTEUR DE LA PÊCHE MARITIME

Le constat

Traditionnel, le secteur des pêches maritimes représente un pilier important de l'économie régionale et constitue un élément structurant du littoral languedocien. Le Grau-du-Roi, Sète et Agde sont les principaux grands ports de débarquement en Méditerranée. Le bassin de Thau et les étangs palavasiens, quant à eux, abritent une pêche lagunaire vivace.

La flottille est divisée en trois segments :

- les thoniers-senneurs, de 30 à 45 m spécialisés dans la pêche du thon rouge (15 unités) ;
- les chalutiers, navires de 18 à 25 m travaillant sur le plateau continental (47 navires) ;
- les petits métiers, navires polyvalents de plus petites dimensions qui travaillent dans les lagunes ou la zone côtière (402 immatriculés).

En sus, l'Hérault et le Gard comptent 58 pêcheurs à pied.

Le rôle de la DDTM

Pour assurer le bon état de la ressource, l'objectif européen est d'atteindre le rendement maximal durable pour chaque stock. Pour y parvenir, les types d'actions sont :

- suivi statistique de l'activité de pêche (obligation déclarative, suivi des quotas d'espèces cibles) ;
- participation aux mesures de gestion (licence de pêche, autorisation européenne pour certaines espèces ou engins, encadrement accru pour le thon rouge, l'espadon et l'anguille, interdiction de pêche dans certaines zones et périodes) ;
- contrôle en mer des espèces, engins et zones par l'ULAM.



1 200
navires
actifs

1^{ÈRE} DML DE FRANCE
en nombre d'armements gérés
pour **850 ARMEMENTS**

2 400 marins actifs dont
1 300 en pêche,
580 en conchyliculture,
et **520** au commerce et en plaisance
professionnelle

938 contrôles
sur la filière des
produits de la mer en 2019



9 700 tonnes totales débarquées
dont 6 226 dans les 2 criées et
2 coopératives
pour une valeur de 30 M€

HABITAT & LOGEMENTS



22 QPV

(Quartiers Prioritaires de la Ville)

14 programmes ANAH

(Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat)

7 quartiers ANRU

(Agence Nationale de Rénovation Urbaine)

2 sites PNRQAD

(Programme Nationale de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés)

4 opérations RHI-THIRORI

(Résorption de l'Habitat Insalubre et de Restauration Immobilière)

4 Actions "Coeur de Ville"

1 AMI "Centre-Bourg"

195 M€ investis entre
2016 et 2031

RÉNOVATION URBAINE

Le constat

Le renouvellement urbain doit aujourd'hui devenir le principal mode de production de la ville afin de limiter drastiquement la consommation foncière et l'étalement urbain.

Cela concerne toutes les formes urbaines qui ont pu se développer au cours des différentes périodes de croissance, des centre-anciens aux faubourgs, des grands ensembles aux quartiers pavillonnaires.

Deux problématiques sont particulièrement difficiles à traiter dans l'Hérault, justifiant la mise en œuvre de la solidarité nationale : la dévitalisation des centres-anciens et la reconquête des quartiers classés en politique de la ville (QPV).

Les centre-villes de la plupart des territoires du département et certains quartiers populaires sont en effet, comme souvent en France métropolitaine et malgré l'existence d'un marché du logement particulièrement tendu dans l'Hérault, en situation de déshérence, caractérisée par une structure commerciale souvent obsolète et fortement

conurrencée par les extensions périphériques récentes, un parc de logements largement dégradés ou inadaptés qui concentre les populations les plus pauvres parfois dans des conditions indignes, et des espaces publics très peu qualitatifs.

L'agence nationale de l'habitat (ANAH), l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) récemment créée, se mobilisent, pour certaines depuis plusieurs années, pour soutenir l'émergence et la mise en œuvre de projets urbains d'ensemble répondant aux orientations des différents programmes de l'État.

Plusieurs sites de l'Hérault bénéficient ainsi d'un soutien important : les centre-villes de Béziers, Agde, Sète et Lunel au titre du programme « Action Coeur de ville », 7 quartiers populaires (2 sur Montpellier, 2 sur Béziers, et 3 quartiers d'Agde, Sète et Lunel) font l'objet d'une intervention de restructuration urbaine lourde au titre de la politique de la ville (Nouveau programme national de rénovation urbaine porté par l'ANRU). Un appui spécifique est apporté par l'ANAH en matière de copropriétés dégradées dans le cadre



+ DE 90 M€

d'aides de l'Agence Nationale
de Rénovation Urbaine depuis 2005,
soit :

2 024

logements reconstruits,

1 659

réhabilités et

2 965

résidentialisés.

du Plan initiative copropriété dont bénéficient 17 grandes copropriétés à Montpellier (dont 15 en suivi national) et près d'une soixantaine réparties sur Béziers, Lunel et Sète.

D'autres interventions s'inscrivent de manière plus classique mais dans la même logique d'une approche d'ensemble au travers des programmes opérationnels territorialisés de l'ANAH, notamment les OPAH-RU ou les opérations de résorption de l'habitat insalubre RHI-THIRORI, mis en œuvre sur plusieurs sites (Lodève, Bédarieux, bientôt Clermont l'Hérault ...).



Le rôle de la DDTM

La DDTM représente la délégation locale de l'ANAH et de l'ANRU. Elle s'appuie sur les 5 délégataires des aides à la pierre (la métropole de Montpellier, les 3 agglomérations de Béziers, Sète et Hérault-méditerranée et le Conseil départemental pour le reste du territoire) pour la mise en œuvre des orientations programmatiques et financières.

Elle participe à la formalisation des engagements de l'ensemble des partenaires sous forme de conventions pluriannuelles, et en assure le suivi.

Enfin, elle intervient comme garante des politiques de l'État et s'assure de la cohérence des projets avec les grandes orientations des politiques nationales et locales de l'habitat formalisées dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) et des orientations stratégiques des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

D'autre part, pour mettre un coup d'arrêt au développement des constructions illicites, le préfet, le procureur général près la cour d'appel et 24 communes volontaires ont renforcé l'action publique en signant une charte de lutte contre la cabanisation.



Sylvaine Glaizol

Directrice adjointe du CAUE
(Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement) de l'Hérault

« Nous travaillons en partenariat et en complémentarité avec la DDTM34, notamment sur les questions de l'étalement urbain (de développement et renouvellement urbains) mais aussi sur la revitalisation des centres anciens et le rôle de l'espace public. Ensemble, nous encourageons les élus à proposer un urbanisme de projet à travers des ateliers, des visites, des conférences. A la demande de la DDTM, afin de contribuer à ses réflexions sur la gestion du domaine public maritime, nous proposons une analyse du paysage de la frange littorale héraultaise assortie de recommandations et de la mise en place d'un observatoire photographique. Nos visions du territoire se croisent et se complètent pour, ensemble, en fonction de nos missions respectives, sensibiliser, conseiller, expertiser et appliquer ».



QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Le constat

Avec plus de 200 constructions de programmes de logements collectifs par an, la qualité de la construction est un enjeu important dans le département de l'Hérault et ce d'autant plus que la réglementation va de plus en plus s'inscrire dans une logique de résultats et non plus seulement de moyens.

Le rôle de la DDTM

La DDTM assure une mission de Contrôle du Respect des règles de Construction (CRC) effectuée par des agents commissionnés et assermentés qui constatent les infractions aux règles établies par le Code de la Construction et de l'Habitation. Il s'agit d'une mission essentielle pour la garantie de la qualité des constructions sur le territoire. Les thématiques traitées sont principalement l'acoustique, la thermique, l'accessibilité, la sécurité et le sismique.



ACCESSIBILITÉ, À TOUT ET POUR TOUS

Le constat

40 % de la population française est confrontée à une situation de handicap de façon temporaire ou permanente soit 12 millions sur 65 millions de Français (chiffres insee 2011).

Et afin de répondre aux enjeux de vieillissement de la population française (1 français sur 2 sera touché par des problèmes de mobilité d'ici 2030), le respect des règles d'accessibilité est un véritable enjeu en particulier dans le département de l'Hérault avec un fort nombre d'ERP.

Le rôle de la DDTM

La DDTM met en œuvre la politique d'accessibilité aux personnes handicapées des ERP (loi du 11 février 2015 sur l'égalité des droits et des chances).

Elle assure l'organisation des 3 commissions d'arrondissement chargées d'examiner la conformité aux règles d'accessibilité des dossiers d'ERP (PC, PA et AT) et la sous-commission chargée d'émettre des avis sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité.

Au-delà des missions régaliennes, la DDTM accompagne les petites communes dans la mise en accessibilité de leurs bâtiments, les porteurs de projets dans un but pédagogique ainsi que les exploitants d'ERP de petite catégorie (ERP de proximité).



4 756

Attestations de conformité
reçues

1 700

Avis émis par les commissions
(2019)



17 530

Établissements Recevant du
Public (ERP) recensés

5 159

Attestations d'ERP conformes

40

Accompagnements
de projets



LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

produit en moyenne :

2 700

logements sociaux/an, soit :

+ DE 80 %

des besoins annuels (3 300 logements).

3 504

logements sociaux financés en 2019



En 2019 :

9,9 % des résidences principales occupées par des logements sociaux

63 540

logements sociaux

74 %

détenus par 4 bailleurs principaux

3 504

logements sociaux financés pour **7,9 M€** de subventions de l'État

LOGEMENT SOCIAL

ACCUEILLIR LES POPULATIONS À FAIBLES REVENUS

Le constat

Le parc de logements de l'Hérault connaît une très forte croissance en lien avec sa pression démographique. Entre 2009 et 2014, 51 600 résidences principales ont vu le jour, soit + 9,2 %, rythme deux fois supérieur à celui de la France métropolitaine et 50 % supérieur à celui de la région.

Pour autant, il ne suffit pas à satisfaire tous les besoins, notamment ceux des classes populaires qui trouvent difficilement un logement décent en rapport avec leurs faibles ressources.

Le parc public de logements sociaux dans l'Hérault reste sous-dimensionné et s'établit aujourd'hui à 10,6 % des résidences principales (contre 17 % en moyenne nationale), et ce malgré une augmentation sensible de la production passant de 2500 à 3500 logements sociaux livrés en moyenne par an. Le parc privé conventionné (loyers plafonnés social ou très social) participe aussi pour une part encore trop faible (moins de 5%) à l'accueil de ces populations, qui ne trouvent alors pour les plus défavorisées qu'un logement dans le parc privé dégradé, voire insalubre.



Christine Mula

Directrice de l'ADIL 34
(Association départementale d'information sur le logement)

« Au sein de l'ADIL, nous informons les habitants sur les questions relatives au droit du logement dans tous ses aspects : financiers, juridiques et fiscaux. Nous intervenons auprès de la DDTM34 au titre de la mise en œuvre des politiques publiques, sur les aides ANAH (*) notamment. Nous avons aussi une mission d'études et d'observatoire des loyers dans le cadre d'une convention de partenariat avec la DDTM, et du suivi des prix de l'immobilier et de la vente des biens. Nous recueillons chaque année plus de 20 000 données auprès des professionnels ».

(*) Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

La tension sur le logement social est évaluée à 6,7 demandes pour une attribution (moyenne glissante sur 3 ans 2017-20) dans le département, soit une des plus fortes au niveau régional. 46 communes sont ainsi classées SRU au taux maximum de 25 % d'obligation au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Elles sont toutes défaillantes et il manque près de 30 000 logements locatifs sociaux pour atteindre ce taux à horizon 2025.

Le rôle de la DDTM

La DDTM assure la mise en œuvre des politiques nationales du logement au travers de divers outils et procédures :

- la prise en compte dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) des orientations nationales,
- le suivi de la programmation annuelle des aides à la pierre de l'État, mise en œuvre par les 5 délégataires dans l'Hérault,
- le suivi des obligations de logement social pesant sur les 46 communes classées SRU de l'Hérault, avec la réalisation de l'inventaire annuel des logements sociaux décomptés SRU sur chaque commune,
- le suivi de la réalisation des objectifs de rattrapage SRU évaluée tous les 3 ans et la mise en œuvre des procédures de carence en cas de non atteinte des objectifs.



AGRICULTURE, FORÊT, CHASSE



AGRICULTURE VALEURS AJOUTÉES

Le constat

L'Hérault est un département à forte vocation agricole. En terme d'emploi, il se situe à la 2ème place régionale derrière l'Aveyron avec presque 20 000 personnes travaillant dans l'agriculture (10 000 exploitants et salariés, 10 000 contrats travailleurs occasionnels). Son territoire agricole est pluriel, partagé entre le causse du Larzac, le massif du Somail Espinouse et la plaine littorale viticole.

L'agriculture dans le département se démarque par la diversité et la qualité de ses productions "spéciales" : ostréiculture, horticulture, apiculture, trufficulture, semences.

Si le nombre d'exploitations reste globalement stable, le nombre d'installations aidées a fortement progressé (+91% depuis 2017) avec la revalorisation du montant de la DJA (dotation jeune agriculteurs) et la diffusion d'une plaquette co-réalisée avec notamment la Chambre d'agriculture "*La DJA ce n'est pas ce que tu crois*".

Toutefois, en 30 ans, l'anthropisation a consommé 17 000 ha d'espaces naturels et agricoles, dont 51% des

meilleurs sols du département. Combiné à l'abandon puis l'enfrichement des terres agricoles, la surface agricole utile a diminué de 29 000 ha pendant la même période. Aujourd'hui, les enjeux de l'agriculture héraultaise concernent la mobilisation de la ressource en eau (quantitatif et qualitatif), la diversification des filières, l'amélioration des pratiques culturales et la recherche de produits qualitatifs (agriculture biologique et démarche HVE).

Le rôle de la DDTM

Les missions de la DDTM34 se déclinent autour de trois objectifs principaux qu'elle partage avec la Chambre d'agriculture :

- préserver les ressources productives "hommes, terres et eau" ;
- répondre aux attentes sociétales pour consolider les marchés ;
- atténuer et s'adapter au changement climatique.

Son rôle consiste ainsi à encourager l'installation en agriculture. Dans le cadre de la gestion des fonds Feader, la DDTM34 suit la convention de délégation signée entre la Région Occitanie et le Préfet pour la mise en œuvre d'appels à projets régionaux autour de plusieurs types d'investissements :

- bâtiments d'élevage ;
- investissements des filières végétales en faveur de l'environnement ;
- ateliers de transformation et point de vente dans les exploitations ;
- investissements pastoraux ;
- aires collectives de lavage et de remplissage des pulvérisateurs.

Enfin, la DDTM34 a un rôle d'animation de réseaux et d'accompagnement principalement dans :

- la mise en œuvre des politiques européennes et nationales en faveur de l'agriculture et du

développement rural, la gestion des aides structurelles et conjoncturelles des fonds FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie) et FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ;

- le suivi juridique et économique des activités agricoles du département ;
- l'accompagnement à la mutation vers une agriculture durable (circuits courts, filières "bio", réduction des phytosanitaires, adaptation au changement climatique, etc.) ;
- la limitation de l'artificialisation des sols et la préservation du potentiel productif des terres agricoles ;
- l'organisation de la CDPENAF qui réunit notamment des représentants de l'État, des collectivités territoriales, de la chambre d'agriculture, des professions agricoles et forestières. Au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, elle émet un avis sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme dans les conditions définies par le code de l'urbanisme.

LES AIDES PAC GÉRÉES PAR LA DDTM34 REPRÉSENTENT

67 M d'€ pour **3 273** dossiers PAC.

L'AGRICULTURE DANS L'HÉRAULT

- **7 547** exploitations,
- dont **5 669** en viticulture
- **192 000** ha de SAU
- **29 %** du territoire en SAU dont 16 % en AB ou en conversion (chiffre en forte progression)
- **35 %** du territoire en zone montagne
- **809 Millions €** de CA

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

- **80 691** ha de vigne en production
- **50,5** millions hl en moyenne de vin, dont 0,6 millions hl de vins AOP
- et 3,85 millions hl de IGP - hors vins doux et eaux de vie -
- **9 500** ha de blé dur (28 500 T)
- **682** ha de pommiers (36 884 T)
- **1 443** ha de melons (30 303 T)
- **1 510** ha d'oliviers (1 963 T)
- **4 200** vaches allaitantes
- **15 700** brebis allaitantes
- **14 000** brebis laitières



Alexandre Boudet

Élu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

« Sur un plan plus stratégique, la Chambre d'agriculture de l'Hérault donne une grande place au renouvellement des générations avec la PADH (projet agricole départemental de l'Hérault). Nous avons le projet ambitieux d'inverser la tendance de diminution des exploitations. Pour y parvenir, nous travaillons sur trois problématiques : l'accès au foncier, le revenu, la ressource en eau. Quand le foncier est cher, il est difficile d'acheter et cela complique aussi la transmission dans le cadre familial. Le revenu est le facteur déclenchant de l'installation et nous avons, dans le cadre du projet agricole départemental, une réflexion très large sur les moyens de créer de la valeur ajoutée.

Sans eau, il y a des secteurs du département et des productions où l'agriculture est impossible : il faut voir comment rendre irrigables un maximum de secteurs, tout en restant en adéquation avec la loi sur l'eau. De manière générale, nous devons mettre en œuvre tous les moyens qui peuvent faciliter le renouvellement des générations. C'est une priorité. »



Aurelien et Dorothee Cabrol

La Ferme de Besses La Salvetat-sur-Agout

« Dans le cadre de notre activité agricole, nous sommes en lien avec les services de la DDTM de l'Hérault pour des questions administratives, de réglementations et divers dossiers (calamités agricoles, d'investissement, Politique Agricole Commune...). Ils sont à l'écoute, réactifs à nos interrogations, ils nous informent et suivent nos dossiers. Pour notre métier, l'appui de la DDTM est précieux ».



Yannis Gilbert

animateur agri-environnemental,
EPTB Orb et Libron

« Nous avons des démarches complémentaires avec la DDTM34. Nous montons les projets que la DDTM instruit. Cela implique un vrai partenariat en matière de sensibilisation, de concertation et d'expertise. Pour accompagner le développement des territoires, le maintien de la biodiversité ou encore dans le cadre du financement des nouvelles pratiques, notamment dans le domaine de la conversion bio en forte évolution dans le département. Sur tous les dossiers, la DDTM34 consulte, concert, participe à l'ensemble des comités de pilotage. Cette proximité nous apporte une légitimité accrue dans nos missions ».



Guilhem Chafiol

GAEC Chafiol – Montoulieu

« Nous avons sollicité la DDTM34 pour des demandes de financement européen et au niveau des aides jeune agriculteur. Nous avons toujours eu affaire à des interlocuteurs compréhensifs, qui nous accompagnent et répondent toujours présents pendant la durée d'instruction des dossiers. Ils ont une réelle volonté de conseiller et de trouver des solutions. Sur les problématiques de gros gibier, par exemple, ils ont su intervenir rapidement pour prendre les mesures appropriées ».



CALAMITÉS AGRICOLES ÉCOUTE ET RÉACTIVITÉ

Le constat

Le département est régulièrement confronté aux aléas climatiques, en particulier aux sécheresses et aux inondations. La grêle et la sécheresse étant dorénavant assurables pour la quasi-totalité des productions.

Le rôle de la DDTM

L'enjeu de l'intervention de l'État pour la viticulture se situe essentiellement dans la possibilité de dérogations concernant l'achat de vendanges et de moûts, dans le cadre d'un dispositif sécurisé juridiquement et de mise en œuvre du dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) au-delà du seuil de 30 % de pertes.

Cet enjeu est d'autant plus fort que la prise en charge des dommages liés aux calamités agricoles est moindre et est relayé par le système assurantiel.



2019

octobre
inondations

juin
canicule

13

épisodes reconnus en
calamités agricoles
depuis 2015

2,3 M€

d'indemnisation



652

dossiers traités

8,1 M€

de dégâts



LA FORÊT

POUMON VERT DE L'HÉRAULT

Le constat

A la fois multifonctionnelle et productive, la forêt héraultaise couvre 297 000 ha. Poumon vert du département, elle est également sujette aux incendies, notamment dans les 2/3 sud du territoire. Elle n'échappe pas à la problématique d'artificialisation notamment en plaine et sur le littoral (urbanisation, carrière, grandes infrastructures,...).



Le rôle de la DDTM

Dans ses missions, la DDTM34 assure veille, contrôle et sensibilisation :

- pour faire appliquer la réglementation sur le défrichement, qui depuis 2014, prévoit l'obligation pour le préfet de conditionner les autorisations de défrichement à la mise en œuvre de mesures compensatoires (boisements, travaux sylvicoles, versement d'une indemnité compensatoire au Fonds stratégique bois) ;
- pour protéger et préserver la forêt en limitant la consommation d'espaces forestiers dans les parties basses du département. La forêt y joue un rôle important en matière d'accueil du public et de cadre de vie. L'action de la DDTM se fait au travers d'avis émis dans le cadre des procédures d'urbanisme et sur les projets (une centaine d'avis émis par an en moyenne) ;
- pour interdire ou autoriser sous prescription toute nouvelle urbanisation en forêt et ne pas exposer davantage biens et de personnes au risque incendie de forêt dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de défrichement et des avis rendus sur les documents et les permis de construire et d'aménager ;
- pour gérer et contrôler les aides publiques relatives à la forêt (desserte, reboisement) et à sa protection contre les incendies de forêt dans une logique d'adaptation des forêts au changement climatique ;
- enfin, pour appliquer de façon adaptée le régime forestier aux bois et forêts des collectivités susceptibles d'exploitation régulière.



297 000 ha de forêt, soit
40% du territoire



75 %
de forêt privée



8 000 ha
de reboisement
entre 1960 et 1980



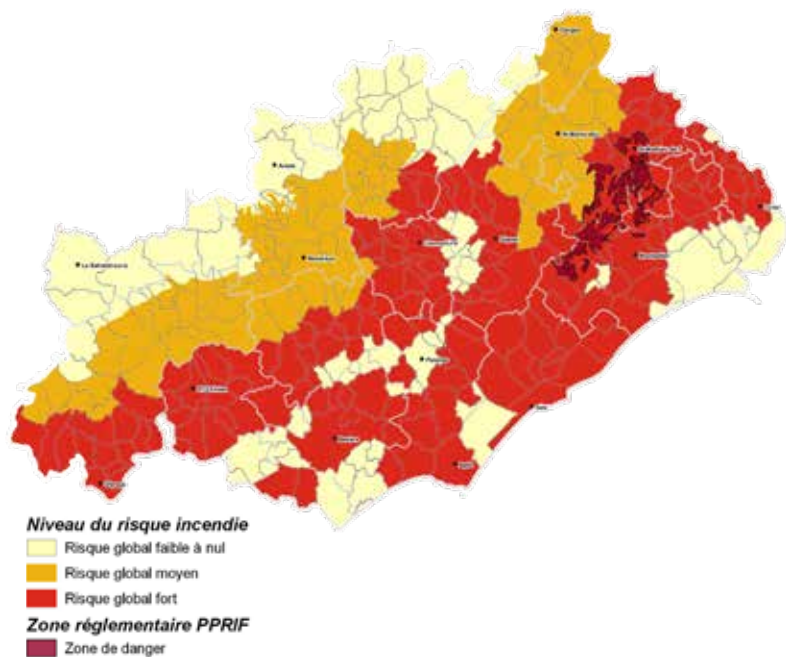
60 à 80
autorisations de
défrichement/an



10 à 20
dossiers de subventions
à l'investissement instruits

DEFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

COORDINATION ET PRÉVENTION



Le constat

Les zones sensibles aux incendies de forêt couvrent 55 % du territoire (341 700 ha).

Depuis 1973, on assiste à une diminution des surfaces brûlées. D'importants moyens de surveillance, d'alerte et de première intervention sont déployés en période estivale.

Le rôle de la DDTM

Les services de l'État disposent désormais d'une bien meilleure connaissance des causes d'incendie.

La DDTM est chargée de l'animation et de la coordination des services chargés de la prévention des incendies de forêt. Une action forte de contrôle des obligations légales de débroussaillage des habitations en limite de forêt sur les communes sensibles est menée depuis 2004, en lien avec l'ONF. Une verbalisation est dressée si nécessaire.

150 communes ont été contrôlées depuis 2004.

Un plan de contrôle spécifique aux campings en zone à risque moyen ou fort d'incendies de forêt est également mis en oeuvre par la DDTM34.


+194
communes formées au débroussaillage pour prévenir les incendies de forêt


115
PPRI approuvés



55% du territoire (341 700 ha) en zone sensible aux incendies de forêt

1 220 ha brûlés chaque année pour 207 incendies (2019)

67% de feux < 1ha

44% feux d'origine accidentelle

1 M€ de travaux DFCI

41 citernes mises aux normes

122 KM de pistes réservées



**TOUTES LES COMMUNES CONCERNÉES
PAR L'OUVERTURE ANTICIPÉE AU
SANGLIER AU 1ER JUIN EN BATTUE, 20
(10 EN 2014) POUR LA CHASSE À L'AFFÛT
LORSQUE LES DÉGÂTS SONT IMPORTANTS
ET LES SANGLIERS CLASSÉS NUISIBLES.**



195 825 €

indemnités de
dégâts faits par les
sangliers



18 500

sangliers prélevés
en 2018/19
soit 87% en battue

150

interventions réalisées par
20 lieutenants de louveterie
(63 pour dégâts agricoles)



300

dianes (équipe de
chasse sanglier)



18 528

Chasseurs



35

associations de chasse
communale agréées



4 000

chasseurs de
gibier d'eau

CHASSE

LA SÉCURITÉ D'ABORD

Le constat

Si la chasse reste une activité traditionnelle, elle décline depuis plus de 15 ans du fait du vieillissement de la population de chasseurs. Parallèlement, l'augmentation du nombre de sangliers, occasionnant des dégâts sur les cultures est source de tensions grandissantes entre le monde agricole et les chasseurs depuis plusieurs années. Avec plus de 500 collisions par an dans le département, les populations de sangliers sont également à l'origine d'un problème de sécurité routière.

Le rôle de la DDTM

Aujourd'hui, la DDTM34 entend renforcer la sécurité de la chasse et maîtriser les populations de gibiers, notamment de sangliers. Elle a ainsi participé à l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique où elle a mis l'accent sur la sécurité (bords des routes, battues).

Elle assure un rôle essentiel de médiation et de dialogue entre chasseurs, forestiers et agriculteurs. Elle travaille en étroite collaboration avec la Fédération des Chasseurs, l'association départementale des lieutenants de louveterie et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour préserver les cultures et réguler la population de sangliers.



LOUP

UN RÉSEAU DE VEILLE DÉPARTEMENTAL

Le constat

Depuis 2013, la présence d'au moins un individu est avérée dans le département. Si le loup est une espèce protégée, on constate chaque année des dommages aux troupeaux où sa responsabilité n'est pas écartée.

Le rôle de la DDTM

Depuis 2015, un comité de veille rebaptisé comité de suivi « loup » se réunit une fois par an, pour établir les procédures, informer les partenaires et installer un réseau départemental de soixantaine de correspondants « loups ». L'objectif est de mettre en place une réponse graduée et proportionnelle aux dégâts subis. Des dispositifs de protection co-financés par l'État sont proposés aux éleveurs. En complément, des autorisations de tirs peuvent leur être délivrées.





INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET NUMÉRIQUE, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET MOBILITÉ, UN TERRITOIRE EN RÉSEAUX

Le constat

L'enjeu de la mobilité dans l'Hérault est particulièrement prégnant compte tenu des nombreux flux touristiques (plus de 5 millions de touristes sont accueillis chaque année en Occitanie) et d'une démographie en croissance continue. La performance et la sécurité des infrastructures indispensables au déplacement des personnes doivent ainsi être garanties pour répondre aux besoins de mobilités des usagers et à la vitalité économique du territoire.

Le rôle de la DDTM

En matière de transports et déplacements, la DDTM 34 assure plusieurs grandes missions :

- Le suivi régulier de la sécurité de l'exploitation des tramways;
- Le suivi des appels à projets TCSP (Transports en commun en site propre) ;
- Le suivi de la mise en accessibilité des réseaux de transports publics en lien avec les autorités organisatrices de transports ;
- L'accompagnement des collectivités dans le portage de leurs projets de développement de leurs réseaux de transports ;
- Le suivi et la participation aux études de faisabilité de suppression de passages à niveaux ;
- L'instruction et la délivrance des autorisations d'exploitation des petits trains touristiques routiers.



DÉPLACEMENTS

UNE EXPERTISE EN COHÉRENCE

Le constat

La DDTM34 mobilise sa capacité d'expertise pour mettre en perspective les politiques locales de déplacement et les grands projets de transport au regard des enjeux des territoires concernés. Elle participe à ce titre à l'élaboration des Plans de Déplacements Urbains (PDU) par la rédaction des "porter à connaissance" et des avis de l'État et accompagne les projets d'infrastructures. Elle donne aussi son avis sur les volets déplacements et transports des documents

d'urbanisme.

Le rôle de la DDTM

A titre d'exemple, la DDTM34 assure le suivi ou accompagne les projets d'infrastructure dans le département :

- Louverture de la nouvelle gare TGV Sud de France (dite gare de la Mogère) en juillet 2018 ;
- La fin de la requalification de l'A709 ;
- La poursuite des études du Contournement Ouest de Montpellier ;
- L'accompagnement de la Métropole de Montpellier dans ses études de la ligne 5 du tramway et de la prolongation de la ligne 1 vers la gare de la Mogère ;
- Les suppressions et dénivellations de passages à niveau ;
- Le développement des pôles d'échanges multimodaux (Baillargues, Sète, Béziers, Lunel, etc.),
- Le démarrage des travaux du LIEN par le CD34 ;
- La prise en compte du projet d'intérêt général de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan dans les documents d'urbanisme.

12 700 km de réseau routier, dont :

AUTOROUTES : 186 km

VOIES COMMUNALES : 7 275 km

ROUTES DÉPARTEMENTALES : 4 946 km

ROUTES NATIONALES : 45 km



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS CONCERNÉS

Le constat

La sécurité routière est une des politiques publiques majeure de l'État dans laquelle la DDTM est fortement impliquée, notamment car l'Hérault est un département à fort enjeu dans ce domaine : il est le 2e en France pour le nombre de tués (près de 100 tués par an), derrière les Bouches-du-Rhône. Les causes essentielles sont souvent liées à l'alcool et à une vitesse excessive. Le département se caractérise aussi par une très forte proportion d'accidents impliquant des deux roues motorisées.

Le rôle de la DDTM

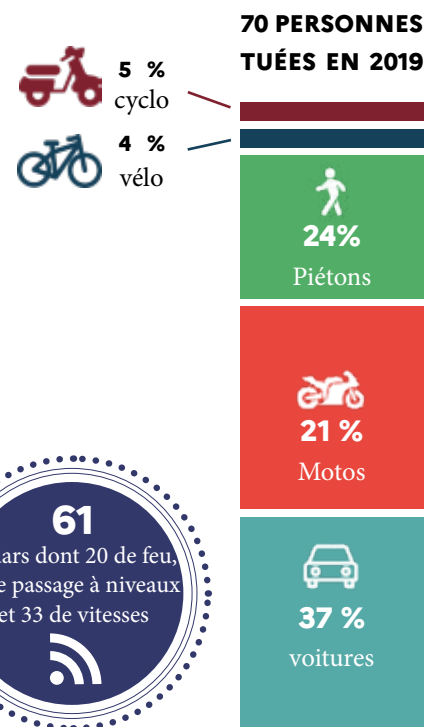
Face à ces constats, la DDTM34 s'implique auprès des collectivités et partenaires concernés (Conseil Départemental de l'Hérault, communes, associations spécialisées ...) pour soutenir leurs interventions et projets tels que la mise en place de glissières de sécurité ou encore la réalisation d'une étude de comportement des 2 roues. Autre chantier mené par la DDTM34, le déploiement des nouveaux radars (chantiers, autonomes, tourelles) et la mise en place des itinéraires sécurisés. L'Hérault sert de département-test depuis 2017 pour le nouveau système SIDCA de gestion du parc des radars. Ses principales missions sont :

- Participer, au travers de l'observatoire départemental de sécurité routière, à améliorer la connaissance de l'accidentalité et faire partager ce diagnostic auprès des partenaires (Préfecture, collectivités, forces de l'ordre) ;
- Déployer le contrôle automatisé des vitesses dans l'Hérault, outil essentiel dans la lutte contre l'insécurité routière ;
- Mettre en œuvre tous les partenariats (collectivités, gestionnaires de routes, associations, assurances ...) dans la lutte contre l'insécurité routière.



L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour maintenir un bon niveau de connaissance et de suivi des accidents de la route, l'Observatoire départemental de Sécurité Routière, rattaché à la DDTM34, suit quantitativement et qualitativement tous les accidents corporels sur toutes les routes et autoroutes, en ville comme en rase campagne. L'analyse des données recueillies permet de dégager notamment les causes des accidents et de pouvoir identifier les moyens de les éviter. Par exemple, par la mise en place de ralentisseurs à des endroits hautement accidentogènes.



PERMIS DE CONDUIRE DE A À...E

Le constat

Le permis de conduire, sésame souvent nécessaire à l'obtention d'un emploi est un objectif recherché par la plupart des jeunes dès l'obtention de leur majorité. Ce sont, chaque année, environ 29 360 candidats qui passent le permis voiture dans l'Hérault.

Le rôle de la DDTM

La DDTM 34 joue un rôle majeur puisqu'elle assure l'encadrement des inspecteurs du Permis de conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR).

Ils sont au nombre de 20 dans l'Hérault qui gèrent les examens des permis B, moto et groupe lourd.

La DDTM 34 pilote également l'instruction des demandes d'agrément préfectoral concernant les établissements d'enseignement de la conduite, les centres de récupération des points et les centres de passage du code, ainsi que le suivi et la délivrance des autorisations d'enseigner des moniteurs. Aujourd'hui, la DDTM34 s'organise pour améliorer la gestion des permis, autour de cinq objectifs :

- Fournir aux candidats des places d'examen en quantité suffisante ;
- Réduire le délai de 2e présentation en dessous de 45 jours ;
- Assurer une égalité de traitement entre les candidats en homogénéisant au maximum les taux de réussite par inspecteur ;
- Assurer l'accueil, l'aide et l'appui des candidats en difficulté face aux procédures dématérialisées (assistance présenteielle, numérique ou téléphonique).

PERMIS B en 2019



29 360 candidats
32 043 examens



54 %

taux de réussite au permis B
(58 % au national)



703 moniteurs
208 auto-écoles
dont **159** labellisées



INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUE

LE DÉPLOIEMENT POUR TOUS



Le constat

Le déploiement numérique dans l'Hérault participe de la réduction de la fracture territoriale en donnant accès à internet à tous les habitants. Face aux inégalités d'accès à un réseau numérique, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont la vocation est d'organiser la couverture en très haut débit du territoire a été instauré dès 2009. Ce document stratégique a trouvé son prolongement en 2013, avec le lancement du Plan France Très Haut Débit qui vise la couverture intégrale du territoire national en très haut débit d'ici 2022. Son ambition est de :

- Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France ;
- Accroître l'activité des territoires ruraux ;
- Rendre possible la modernisation des services publics ;
- Donner à tous l'accès aux usages numériques.

Aujourd'hui, dans l'Hérault, 80% de la population dispose d'un accès Internet à haut débit et 30% au très haut débit, plus de 20% des ménages sont déjà raccordables par la fibre optique. En matière de téléphonie mobile, 27% du territoire ne bénéficie pas d'une couverture suffisante.



Le rôle de la DDTM

La DDTM34 a réalisé en 2018 une étude sur « L'aménagement numérique de l'Hérault : état des lieux, enjeux, perspectives ». L'objectif est d'éclairer les collectivités, les opérateurs et l'ensemble des acteurs du développement du territoire sur les défis à relever, notamment comment accélérer le déploiement, quel niveau de service rechercher, et quelles zones à prioriser.



URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



ÉQUILIBRE ET COHÉRENCE

Le constat

Construction, tourisme, économie littorale et maritime, agriculture, administrations, santé et étudiants, le territoire héraultais se caractérise par une économie de services. Ce dynamisme économique ne saurait masquer les tensions en termes de surconsommation de l'espace, de diffusion de gaz à effet de serre, de risques naturels. Par ailleurs, l'augmentation constante de la population - parmi les plus fortes de France - renforce la pression sur le département. La conjugaison de ces

phénomènes entraîne des équilibres fragiles :

- des villes sous pression pour accueillir toujours plus de ménages qui se concentrent dans la bande littorale et des prix du foncier qui explosent;
- un étalement urbain important depuis une quarantaine d'années qui grignote inlassablement les espaces naturels et agricoles;
- des prix élevés du foncier en zones urbaines qui poussent les ménages les plus modestes et la classe moyenne à s'éloigner des zones urbaines denses qui concentrent l'emploi.



CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE :

1 144 900 habitants

+1,2% de croissance démographique

+13 500 habitants supplémentaires / an

452 hectares artificialisés en 2017

et une moyenne de **500** ha/an de surfaces urbanisées

50 % de la population vit à Montpellier + Béziers + Sète

Le rôle de la DDTM

La DDTM34 conduit une grande partie de ses activités sur l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs procédures d'urbanisme et l'établissement de leurs objectifs de planification et leurs programmes de développement urbain,



qu'il s'agisse des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des Plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) ou intercommunaux (PLUI), ou des projets en phase opérationnelle (ZAC, ZAD ...). Une collaboration fondée sur une démarche partenariale et une connaissance des diverses politiques publiques menées sur les territoires. La DDTM34 agit comme une ressource pour les communes en mettant à disposition des données, cartographies, « porter à connaissance (mixité sociale, préservation de l'environnement, équilibre entre espaces urbains, naturels et agricoles,...) » et la mise en perspective des enjeux du territoire concerné.

Le positionnement au plus près des territoires et des intercommunalités facilite la compréhension des enjeux et permet d'instaurer un climat de confiance dans les échanges.

La vision d'aménagement du territoire est partagée et consolidée dans le cadre des différentes commissions sollicitées dans l'examen des documents d'urbanisme : CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et CDNPS (Commission départementale de la nature, des sites et des paysages), et des postures différenciées tout au long de la procédure : conseil, association, contrôle.

Parallèlement, la DDTM34 exerce le contrôle de légalité des documents et actes d'urbanisme pour le compte du Préfet. Ce dispositif permet d'assurer un contrôle intégré des documents d'urbanisme et de 100% des procédures de planification. Les chargés de planification assurent le lien entre projet et procédure.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DE L'URBANISME

La DDTM34 assure le contrôle de légalité des actes d'urbanisme pour le compte du Préfet, de manière différenciée, selon que les actes relèvent de la planification de l'urbanisme (SCOT, PLU, PLUI...) ou qu'il s'agisse d'actes individuels (certificat d'urbanisme, permis de construire, de démolir, d'aménager...). Ce contrôle de légalité est une mission constitutionnelle destinée à garantir l'application uniforme de la règle de droit sur le territoire.

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Le département compte à ce jour 136 communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme. Jusqu'en mars 2017, la DDTM a instruit les actes d'urbanisme de 20 communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 10 000 habitants. En application de la loi ALUR, les plans d'occupation des sols (POS) non transformés en plans locaux d'urbanisme avant le 27 mars 2017 sont devenus caducs. Pour les communes concernées, le règlement national d'urbanisme s'applique désormais, dans l'attente du PLU, et le maire doit recueillir l'avis conforme du Préfet pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme. En 2019, cela représente pour l'Hérault 2 741 dossiers pour 78 communes.



EN 2019

28 000 actes reçus,

1 581 actes contrôlés,

93 recours gracieux,

et **10** déférés

PLU, PLUI ET SCOT DANS LE DÉPARTEMENT



136 / 342

communes du département ne disposent pas de document d'urbanisme



24

sont dotées d'une Carte Communale



7

sont encore dotées d'un POS dans le cadre d'un PLUi en cours



176

sont dotées d'un PLU dont 84 sont en révision



97

procédures d'urbanisme communales ou intercommunales suivies par la DDTM34

47% DE LA POPULATION COUVERTE PAR 4 PLUI EN COURS D'ÉLABORATION

Lodévois et Larzac

28 communes et 14 846 habitants

Grand Orb

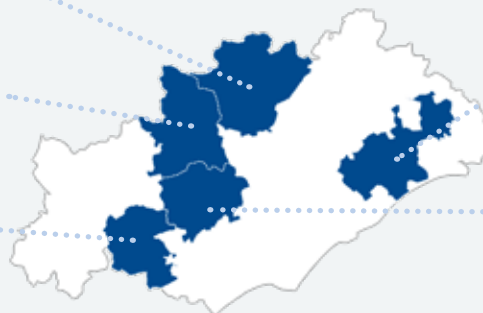
a pris la compétence. L'élaboration du PLUi est en attente de prescription

Sud Hérault

17 communes et 17 848 habitants,

Département :

101 communes couvertes par un PLUI prescrit pour 517 325 habitants



Montpellier Méditerranée Métropole

31 communes et 457 760 habitants

Avant Monts

25 communes et 26 871 habitants

7 SCOT APPROUVÉS DONT 3 EN RÉVISION + 1 SCOT EN COURS D'ÉLABORATION



Montpellier Méditerranée Métropole :

Approuvé le 17 février 2006, révision approuvée le 18 novembre



Pays de Lunel (13 communes) :

Approuvé le 11 juillet 2006, en cours de révision depuis février 2015



Pays de l'Or (7 communes) :

Approuvé le 15 décembre 2011, révision approuvée le 25 juin 2019



Biterrois (87 communes) :

Approuvé le 17 juin 2013, en cours de révision depuis novembre 2013.



Pic Saint Loup – Haute Vallée de l'Hérault (36 communes) :

Le périmètre a été arrêté le 27 juillet 2006. Approuvé en décembre 2012, annulé par le Tribunal Administratif de Montpellier en mai 2014 suite à un déferé préfectoral. Son élaboration est relancée en décembre 2014. Il est approuvé depuis le 8 janvier 2019.



Hautes Terres d'Oc :

Le périmètre a été arrêté le 14 décembre 2012 sur un territoire à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault, regroupant 38 communes du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Le SCoT est approuvé le 24 juin 2019.



Bassin de Thau (14 communes) :

Approuvé le 4 février 2014 ayant fait l'objet d'une modification approuvée le 13 février 2017. En révision depuis le 7 juillet 2017.



Pays Coeur d'Hérault :

Le périmètre a été arrêté le 11 octobre 2012 sur les 49 communes des Communautés de communes du Clermontois et de la Vallée de l'Hérault, puis élargi en janvier 2016 aux 28 communes de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac. Le SCoT est en cours d'élaboration.

LES 5 GRANDES PRÉOCCUPATIONS DE L'ÉTAT

L'enjeu d'une démarche d'accompagnement et de contrôle est que chaque document d'urbanisme approuvé prenne en compte les objectifs prioritaires de l'Etat, à savoir :

- 1 Développer un urbanisme de projet en lien avec une croissance démographique réaliste.
- 2 Limiter la consommation d'espace et préserver l'agriculture et la forêt.
- 3 Prendre en compte les risques naturels,
- 4 Prendre en compte la préservation de la ressource en eau
- 5 Favoriser la mixité sociale et la production de logements locatifs sociaux et le respect des lois (notamment les lois Littoral et Montagne, SRU ...) et documents de portée supérieure (SCOT, PLH, PDU, SRCE, SRADDET,...).



Alain Vidal
Maire de Loupian

« La DDTM34 connaît les réglementations sur le bout des doigts. Chaque fois qu'un problème s'est posé, nous avons toujours trouvé la solution. Les premières fois où nous avons échangé à propos de notre PLU, la DDTM m'est apparue comme une structure rigide. Nous avons appris à nous connaître et avons pu travailler ensemble pour être conforme sur le plan réglementaire et cohérent sur notre projet communal ».

ENERGIES RENOUVELABLES LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN MARCHÉ

Depuis les lois portant sur « l'engagement national pour l'environnement », la lutte contre le changement climatique est une priorité d'action de l'État. La France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et à contribuer à la réalisation de l'objectif d'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique fixé par l'Union européenne. Afin d'éviter les conflits entre usage agricole ou naturel

et implantations photovoltaïques ou éoliennes, la DDTM 34 accompagne les porteurs de projets en amont du choix du site. Elle veille à la formalisation d'une vision territoriale au travers des PCAET (plan climat-air-énergie territorial) et des PLU. Par ailleurs, elle accompagne les projets au titre des TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte).

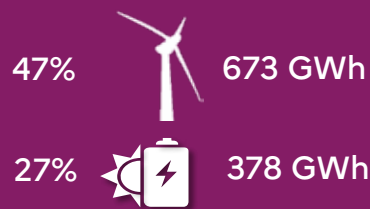


En 2019 dans l'Hérault

Part des ENR dans la consommation d'énergie électrique



22% = 1,4 TWh produits dont :



145 PROJETS retenus par la Commission de régulation de l'énergie dans le secteur photovoltaïque de 2017 à 2019.

Et **11 PERMIS** de construire de parcs éoliens en 5 ans.





Yvon Bourrel
Maire de Mauguio-Carnon

« La DDTM veille au respect des lois en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ce qui en fait un interlocuteur privilégié. Sa fonction peut se révéler être extrêmement coercitive. Pour autant, elle ne doit pas être un frein aux évolutions nécessaires et légitimes de notre territoire que je m'emploie à administrer en élu responsable. Nos missions réciproques et complémentaires nous amènent à trouver le point d'équilibre au nom de l'intérêt général ».

**FISCALITÉ DE L'URBANISME
(LIQUIDATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT
ET DE LA REDEVANCE ARCHÉOLOGIQUE) :**

avec 7 200 dossiers instruits en 2019 et près de 16 000 titres émis, c'est 34,7 M€ qui ont été reversés aux communes pour la réalisation de leurs équipements publics.



UNE EXPERTISE AU CONTACT DES TERRITOIRES



3830 contrôles terrains et bureau



42 agents commissionnés et assermentés



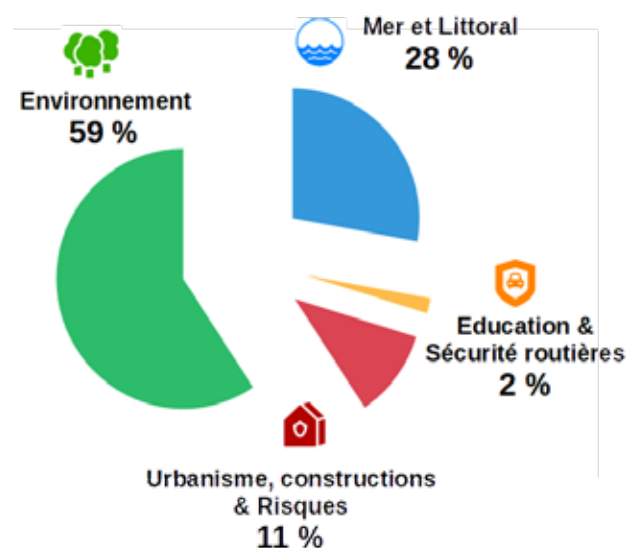
UN VASTE PANEL DE POLICE SPÉCIALISÉE

La DDTM est chargée de la police de l'urbanisme et de l'environnement. Elle anime à ce titre différentes instances de contrôles : unités littorales des Affaires maritimes, délégation inter-service pour l'eau et la nature, ...

Plus d'une quarantaine d'agents assermentés sont dédiés au contrôle : infractions sur le territoire à l'environnement et l'urbanisme, débroussaillage pour la prévention des incendies de forêt, la recherche des causes incendies de forêt, accessibilité des équipements recevant du public, pêche, plaisance et loisirs nautiques., ...

En matière de police de l'urbanisme et de l'environnement, l'action de la DDTM 34 est prioritairement menée sur les infractions suivantes : constructions, installations, aménagements illégaux ou ne respectant pas les prescriptions et notamment en zone à risques naturels, technologiques, miniers, sur les communes en loi littoral et montagne ou encore en zones agricoles ou naturelles. La baisse des moyens ont conduit nombre de DDT à abandonner les missions de vigilance territoriale au profit des collectivités. La DDTM 34 a fait le choix de maintenir cette mission et de lui adjoindre les moyens nécessaires. Depuis 2018, elle s'est dotée de drones, d'un chargé de mission dédié, de tablettes tactiles, d'uniformes, jusqu'à mettre en place une intelligence artificielle de géolocalisation pour lutter contre la

cabanisation. Elle travaille également au développement d'une application "LUCCA" en vue de faciliter la transmission des procès-verbaux au procureur de la république. L'action de la DDTM 34 ne consiste pas seulement à constater et verbaliser les infractions mais aussi à former, informer et sensibiliser les collectivités à la lutte contre l'urbanisation illégale (réunions dans le cadre de la charte de lutte contre la cabanisation, assistance auprès des communes pour le traitement des cas signalés, fourniture de documents type, relecture des arrêtés et PV, etc ...). La DDTM continue de se substituer aux collectivités en carence et à accompagner les territoires ruraux qui ne disposent pas de moyens en propre suffisants.



CONNAISSANCE ÉTUDE ET PROSPECTIVE

Le constat

La complexité et la sensibilité des enjeux en présence nécessitent une solide connaissance du territoire afin d'éclairer au mieux les politiques publiques et d'accompagner les collectivités dans leurs projets et dynamiques de territoires.

Le rôle de la DDTM

L'objectif de cette mission transversale et pluridisciplinaire est de capitaliser les connaissances pour les valoriser au sein d'études sur un vaste champ de thématiques et répondre à toutes les commandes en appui à tous les services de la DDTM 34. In fine, elle participe à une réflexion prospective d'ensemble sur l'avenir de nos territoires héraultais.

Pour ce faire, la mission échange et administre de nombreuses données avec par exemple l'IGN, l'INSEE, le CEREMA, les collectivités territoriales, ... lui permettant de produire des cartographies à destination de l'ensemble de sa communauté de travail, des bureaux d'études et de ses partenaires pour sensibiliser les porteurs de projets, les élus et citoyens aux enjeux prioritaires. Les cartes réalisées constituent un « porté à connaissance » également mis à disposition du grand public via le site internet de la préfecture :

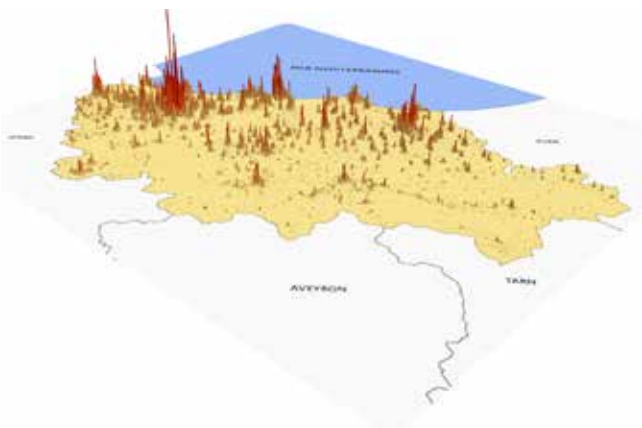
<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Donnees>

Ainsi, la DDTM 34 se positionne comme le service référent de l'État dans sa mission de système d'information géographique (SIG) qui réunit l'ensemble des données et connaissances en matières d'aménagement territorial, de planification urbaine et de préservation de l'environnement. Elle anime et veille à l'actualisation du géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

La mission mobilise également des savoirs-faire innovants ; depuis la gestion de bases de données dans l'analyse de la tâche urbaine, jusqu'à la mobilisation de l'intelligence artificielle dans le diagnostic automatisé d'images satellites pour lutter contre la cabanisation, en passant y-compris par la CAO et la communication graphique.

La DDTM 34 dispose ainsi d'une équipe dynamique qui met ses compétences au service de l'anticipation des projets et à la disposition de tous les acteurs du département.



INNOVATION

La DDTM 34 s'est engagée déjà depuis plusieurs années dans des démarches innovantes et participatives au bénéfice de ses usagers, des politiques portées et de ses agents. Un club de l'innovation a été mis en place pour favoriser et porter ces expérimentations et des démarches innovantes. Elle développe plusieurs projets tant dans les domaines technologiques que collaboratifs pour favoriser le faire ensemble et le faire mieux, améliorer les interfaces avec ses usagers et faciliter la réalisation des missions. Elle est régulièrement lauréate d'appel à projets nationaux et innovants. Parmi eux on peut citer l'utilisation des drones pour des opérations de contrôles ou en période de crise, une réflexion impliquant les usagers et les agents pour améliorer les relations, le développement de démarches innovantes d'information au public (chabot, borne interactive, dématérialisation de certaines procédures). L'appel à l'intelligence artificielle pour optimiser les contrôles, comme les constructions illégales ou la légalité des documents d'urbanisme.





Directeur de publication : Matthieu Grégory, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM 34)

Coordination et rédaction mise à jour : Delphine Huy

Rédaction mise à jour : Elise Dulac, Daniel Andersch, Yann Letroublon

Comité de lecture : Xavier Eudes et Dominique Oullié

Contributions : services de la DDTM34

Maquettage : Véronique Fau

(sur la base d'un travail réalisé par l'agence : Com.une.exception, Manguio)

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

181, place Ernest Granier

CS 60556

34064 Montpellier - cedex 02

contact : ddtm@herault.gouv.fr

